

.....
Divitia Domiciola mater filiorum III conjugii karissimo et incomparabili ponendum curavit et filii sub ascia dedicaverunt (1).

On sent ici, combien le rôle du *dedicator* a une importance plus grande que celui du *curator*, et qu'il s'agit d'autre chose que d'acheter un bloc de pierre et de le livrer à des ouvriers pour le tailler et le façonner. La différence de ces deux actes est très-bien caractérisée dans cette inscription. La mère prépare tout pour la cérémonie de l'érection du tombeau, et les fils viennent en faire la dédicace (2). Cet exemple n'est pas le seul que nous ayons à citer, en voici un autre encore plus expressif.

D. M. Frontonis actoris hujus loci, Materna conjugii karissimo Philusa patri dulcissimo faciendum curavit, et Eudrepiles filius, parenti optimo sub ascia dedicavit (3).

Ici, Materna consacre le tombeau aux dieux mânes de son époux, Philusa, fille du défunt, prend soin de tout ce qui est nécessaire à cette érection, mais Eudrepiles vient dédier le tombeau à son père SVB ASCIA.

Cette inscription est claire, les rôles de chacun dans la cérémonie des funérailles sont parfaitement distincts, il n'y a nulle confusion, tout est parfaitement expliqué.

Nous croyons donc que celui qui dédiait un tombeau SVB ASCIA faisait, dans cette cérémonie, le simulacre de le tailler et de le placer lui-même, et qu'en accomplissant cet acte, il prononçait la formule de la dédicace, for-

(1) Muratori, page 87.

(2) La différence entre *ponere* et *dedicare* est très-bien indiquée dans l'inscription suivante donnée par Spon, dans ses Recherches sur les antiquités de Lyon : *D. M. Joviano valer. vet. ex leg. 1 m. Julia Materna conjugii incomparabili memoriam posuit à mediocritate sua et sub ascia dedicavit.*

(3) Muratori, page 78.